

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-58
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 32**

**Nbre de suffrages
exprimés : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

AUTORISATION DE DEMOLITION DU BATIMENT SITUE 5-7-9

RUE ARMAND PEUGEOT

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-58-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

.../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 58**DEMOLITION DE 24 LOGEMENTS – QUARTIER DES BUIS 5-7-9 RUE ARMAND PEUGEOT**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Buis, la société NEOLIA projette de démolir un bâtiment situé 5, 7 et 9 rue Armand Peugeot à Valentigney (voir plan ci-joint).

Cet immeuble, construit en 1968, de type R+3, comprend 24 logements (12 T3 et 12 T4), desservis par 3 entrées.

Ce bâtiment, se trouvant sur l'axe principal traversant le quartier des Buis, ne répond plus aux attentes de la demande des locataires. Sa démolition permettra par ailleurs d'aérer cette voie passante.

A la suite de sa démolition, aucune construction n'est prévue par NEOLIA sur le site. Le terrain libéré sera engazonné et constituera donc un espace mis à la disposition des habitants.

Les locataires en place seront prioritairement relogés dans des logements vacants ou en cours de libération sur la commune, sur ou hors du quartier des Buis, et au sein de programmes neufs selon les opportunités.

Le désamiantage et les travaux de démolition débuteront au 1^{er} trimestre 2028.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées

- **DONNE** son accord à la société NEOLIA pour la démolition de ce bâtiment de 24 logements, situé 5, 7 et 9 rue Armand Peugeot, sur le quartier des Buis.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER

CM DU 22 AVRIL 2026